



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 01-1 - PEPINIERE MUNICIPALE
- TRANSFERT - DEMANDE DE
SUBVENTION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2758/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **20/12/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **23 DEC. 2011**

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
Le Maire Municipal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du **jeudi 15 décembre 2011**

Le jeudi 15 décembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/12/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Henri CHIALVA à M. Michel GASTALDI
Mme Marguerite BLAZY à Mme Monique CANOVA
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - PEPINIERE MUNICIPALE - TRANSFERT - DEMANDE DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION FINANCES

La Commune exploite depuis 1947 une pépinière municipale située au cœur de la Ville sur le site de l'ancien Parc du Château Salé cadastré BI42, d'une surface de 16.010 m².

Situé en plein centre ville, cet outil de production, bien que performant avec une production annuelle d'environ 200 000 plantes fleuries et 15 000 arbustes et plantes vivaces, se révèle aujourd'hui vétuste, difficile d'accès et immobilise par ailleurs un potentiel foncier important pouvant servir à la production de logements pour actifs.

C'est la raison pour laquelle lorsque la Commune s'est vue proposer en 2008 par une société privée spécialisée dans la production de roses la possibilité de :

- reprendre sur la commune de Biot, à la limite de la commune d'Antibes un terrain de 19 944 m² dans le cadre d'un bail la liant au Département,

- lui racheter ses installations sous forme de serres et de matériels en très bon état,

elle s'est tout de suite montrée intéressée par ce projet dans lequel elle pouvait trouver le moyen de transférer sa pépinière et de valoriser son patrimoine foncier en vue de la production de logements.

Par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2011 (annexée à la présente) et après négociations avec le Département, la Commune approuvait donc la reprise de ce bail emphytéotique, la conclusion d'un nouveau bail avec le Département pour une nouvelle durée allant jusqu'au 30 décembre 2029 et rachetait à la société ses installations. Ce bail a été signé le 22 août 2011.

Cette décision a été l'aboutissement d'une réflexion approfondie de la Commune qui a fait le choix de maintenir son outil de production plutôt que de l'externaliser et qui présente en outre les avantages suivants :

- conserver la production de plantes en régie ;
- mettre cette production au niveau de sa politique de fleurissement et de développement durable à un coût moindre que s'il avait fallu moderniser le site actuel de pépinière vétuste et inadapté ;

- libérer une grande emprise foncière en centre ville.

Le but est aujourd'hui d'adapter ce nouvel équipement afin de le mettre au niveau des objectifs de production dans des conditions économiques raisonnables, sachant que, compte tenu de sa situation géographique, rien n'empêchera par la suite que cet outil de production puisse en tout ou partie être mutualisé avec d'autres communes limitrophes qui contribueraient ainsi à diminuer ses coûts de production et de fonctionnement.

L'opération d'aménagement sera pilotée en régie par les services municipaux et notamment par la Direction Santé Environnement Développement Durable (DSEDD) avec la collaboration étroite de la Direction Réseaux Infrastructures (DRI) pour la réfection des voiries et réseaux divers et celle de la Direction de l'Architecture et des Bâtiments (DAB) pour aménager les locaux du personnel

Cette opération se déroulera en 2012 et 2013 pour un coût estimé à 870 000 euros TTC comprenant les travaux d'aménagement intérieurs, extérieurs et de locaux suivant le programme ci-annexé.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet, il est proposé à l'Assemblée de solliciter des subventions au taux maximum pour la réalisation de cet équipement auprès de tous organismes, au premier chef Etat et collectivités locales, susceptibles de participer à l'opération, qui viendraient ainsi en déduction de la charge financière devant être supportée par la Commune.

01-1 - PEPINIÈRE MUNICIPALE - TRANSFERT - DEMANDE DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION FINANCES

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

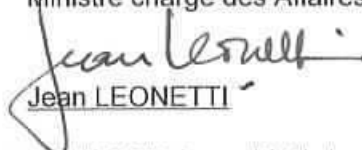
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations consécutives de l'acte à construire, de mise en service, d'ouverture au public et tous autres documents utiles.
- **SOLLICITE** des subventions pour la réalisation de cet équipement auprès de tout organisme, au premier chef Etat et collectivités locales, susceptible de participer à l'opération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N 01-1 - PEPINIERE MUNICIPALE - TRANSFERT - DEMANDE DE SUBVENTION -

Date de transmission de 23/12/2011

l'acte :

Date de réception de 23/12/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2758-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111215-DCM2758-11-DE

Date de décision : 15/12/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes